

# Liaison Senlis-forêt d'Halatte (V2)

PNR Oise-Pays de France - SENLIS







Poteau St Priest (PNROPF)

Au départ de la gare routière de Senlis ou en arrivant de la Foêt d'Halatte

#### Infos pratiques

Pratique: VTC

Durée: 30 min

Longueur: 8.3 km

Dénivelé positif : 57 m

Difficulté : Très facile

Type: Aller-retour

### **Itinéraire**

**Départ** : Ancienne gare Senlis

Arrivée : Poteau forestier Saint Priest

Communes: 1. SENLIS

2. CHAMANT

#### **Profil altimétrique**



Altitude min 58 m Altitude max 88 m

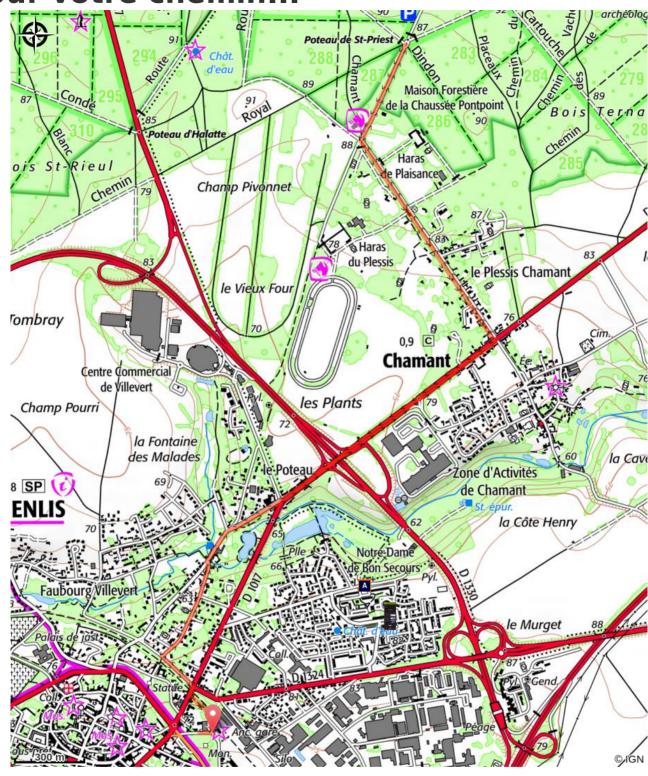
#### De Senlis

Face à la gare routière, aller à gauche pour trouver la sente de la Gare qui passe entre la clôture en grillage et le mur. A la sortie de la sente aller à droite et au feu aller à gauche pour prendre l'Avenue du Maréchal Joffre puis encore à gauche pour emprunter la rue Carnot. Aller à droite pour la rue du Moulin Saint Rieul et rester sur la même rue en continuant sur la droite. Arrivé au feu sur le gros carrefour rejoindre la voie cyclable par le passage pièton. Continuer sur la voie cyclable de ce coté de la route jusqu'au village de Chamant. Au feu prendre à gauche l'avenue du Maréchal Foch, puis au carrefour en étoile aller à droite pour entrer dans la forêt et trouver le poteau Saint Priest.

#### De la forêt d'Halatte

Du poteau St Priest aller vers le sud pour tourner à gauche et prendre l'avenue du Maréchal Foch. Au feu aller à droite sur la voie cyclable qui longe la route. Arrivé au gros carrefour après être passé au-dessus de la voie rapide traverser sur le passage piéton et prendre la rue du Moulin Saint Rieul. Continuer jusqu'à prendre à gauche la rue Carnot. Au carrefour aller à gauche pour l'avenue du Maréchal Joffre. Au feu aller à droite et continuer jusqu'au rond-point du Cerf faire un 2/3 de tour pour aller à gauche. Pour rejoindre la gare routière, aller sur la rue à gauche.

### Sur votre chemin...



Chapelle Notre-Dame de Bon-Secours (A)

L'exploitation forestière (B)

# **Toutes les infos pratiques**

#### Sur votre chemin...



## Chapelle Notre-Dame de Bon-Secours (A)

La Chapelle Notre-Dame de Bon-Secours est fondée en 1624 et en grande partie restaurée entre 1894 et 1894.

Crédit photo : PNROPF



#### L'exploitation forestière (B)

L'exploitation forestière a beaucoup évolué au cours de l'histoire. Les forêts sont d'abord des ressources pour le bois de chauffage. Les plus beaux fûts (de chêne) servent de bois d'œuvre pour la construction.

La forêt d'Halatte, ainsi que les autres forêts, a toujours été administrée et contrôlée par les pouvoirs en place. Sous les rois carolingiens, les administrateurs sont des officiers royaux appelés « forestii » ; à l'époque des capétiens, ce sont les « gruyers » qui prélèvent, en plus des taxes officielles, une part personnelle sur les transactions. Sous Louis XIV, Colbert est chargé de réformer l'administration de la forêt française : 16 « Grands Maîtres » sont nommés. A la révolution, les forêts rovales deviennent biens nationaux. La forêt d'Halatte devient une forêt domaniale régie par la nouvelle administration des Eaux et Forêts. Après une période de dégradation des ressources, ce n'est qu'en 1867, pour faire face à la demande des chemins de fer, qu'un premier plan d'aménagement à long terme est adopté. Aujourd'hui, l'exploitation forestière est très rationalisée. Pour la forêt d'Halatte, c'est l'Office National des Forêts (ONF) qui réalise les plans de gestion. Dans cette zone de la forêt, les peuplements sont en taillis sous futaie. Les ieunes arbres, issus de semis ou de reboisement, poussent sous le couvert d'arbres plus âgés qui ont souvent plus de deux cent ans.

Crédit photo : PNROPF